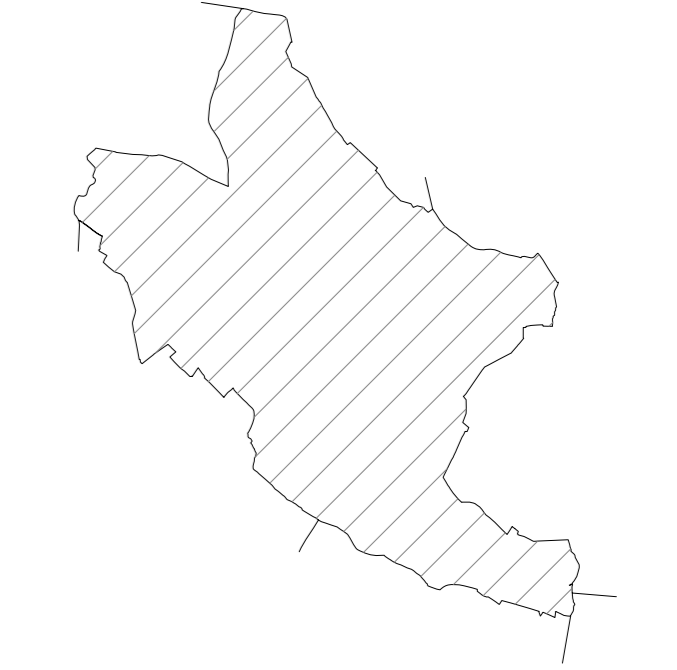


Carte Communale

2-DOCUMENT GRAPHIQUE DE ZONAGE

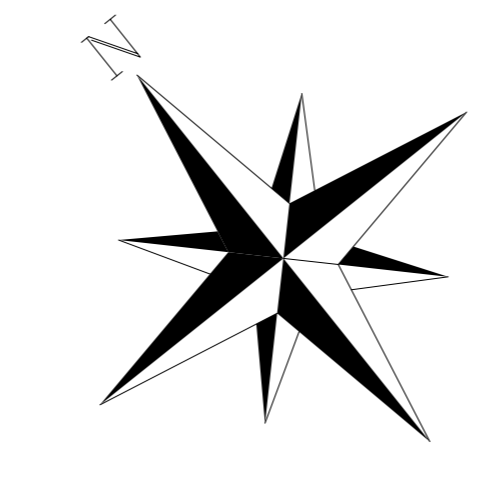
Version Enquête Publique

Elaboration de la Carte Communale : approbation le 29/11/2006
1ère Révision de la Carte Communale : approbation le 19/07/2010
2nd Révision de la Carte Communale : approbation le 20/09/2012



Echelle : 1/5000...

S.A.R.L. XMG
11 rue de la République - 31000 Toulouse
Tél. 05 61 28 23 31 - Fax 05 61 28 27 30
Email : xmg@xmg.com



Commune de BRUGNENS

Commune de GOUTZ

Commune de FLEURANCE

Commune de LALANNE

Commune de PIS

Art R124-3 du Code de l'Urbanisme

Le ou les documents graphiques délimitent les secteurs où les constructions sont autorisées et ceux où les constructions ne sont pas autorisées, à l'exception de l'adaptation, du changement de destination, de la réfection ou de l'extension des constructions existantes ou des constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles, L. J.

Dans les territoires couverts par la carte communale, les autorisations d'occuper et d'utiliser le sol sont instruites et délivrées sur le fondement des règles générales de l'urbanisme définies au chapitre Ier du titre Ier du livre Ier et des autres dispositions législatives et réglementaires applicables.

LEGENDE : PLAN DE ZONAGE

- ZC1 Zone Constructible Urbaine
- ZC2 Zone Constructible sous réserve des équipements
- ZNi Zone non Constructible Inondable
- ZN Zone non Constructible Naturelle ou Agricole

